

Programme de remboursement des dépenses de congrès aux résidents qui présentent oralement ou par affiche

Critères

- 1) Présentation orale ou par affiche
- 2) Congrès national ou international (le lieu du congrès ne définit pas le type du congrès, mais plutôt l'assemblée qui y assiste). Par exemple, le congrès SAGES à Montréal est un congrès international.
- 3) Superviseur principal du projet doit être un membre actif du service de chirurgie générale du CIUSSS de l'Estrie - CHUS
- 4) Approbation nécessaire de la demande par le directeur du sous-comité de la recherche (AVANT le congrès)

Afin d'obtenir le remboursement, le résident devra présenter sous la forme d'une courte présentation de 30 minutes les principaux faits saillants qu'il a appris durant le congrès. Cette présentation se fera durant les mardis académiques.

Dépenses admissibles

- 1) Inscription
- 2) Déplacement (billet d'avion, essence, taxi, transport en commun)
- 3) Logement

Les dépenses liées aux repas ne sont pas admissibles.

Bourses disponibles

Type de présentation	Montant alloué	Montant total annuel alloué
Orale	1500\$ / congrès	10000\$
Par affiche	1000\$ / congrès	

Le résident devra fournir une preuve qu'il a présenté lors du congrès (courriel d'acceptation du résumé, photographie, etc.). De plus, il est responsable de faire parvenir au service toutes les factures originales requises. Si le montant total des factures n'atteint pas le montant alloué, la différence sera utilisée pour une autre soumission. Le principe du « premier arrivé, premier servi » sera appliqué. Afin de favoriser un nombre maximal de résidents, une seule demande par résident, par année, est acceptée. Selon la disponibilité des fonds, le service pourrait accepter des demandes de remboursement supplémentaires des résidents qui auraient présentés plus d'une fois.

Mise à jour : 5 septembre 2023

